

APPEL À CANDIDATURES

Représentants associatifs au Conseil d'Administration du CCAS

Contexte et cadre réglementaire

Conformément à l'article R.123-7 du Code de l'action sociale et des familles, le Conseil d'Administration du CCAS est composé d'élus municipaux et de représentants d'associations œuvrant dans les domaines de l'action sociale, de la santé, de la famille, du logement, des personnes âgées, des personnes handicapées ou de la lutte contre les exclusions.

Dans ce cadre, le CCAS d'Autrans-Méaudre en Vercors lance un appel à candidatures afin de compléter la représentation associative au sein de son Conseil d'Administration.

Conditions de candidature

- **Appartenir à une association** locale dont l'objet relève de l'action sociale, de la santé, de la famille, du logement, des personnes âgées, du handicap ou de la lutte contre les exclusions
 - **Être membre** de l'association candidate et jouir de ses droits civiques
 - **Être désigné(e)** par l'organe délibérant de l'association
 - **Accepter** un engagement bénévole au service de l'intérêt général
-

Rôle et missions au sein du Conseil d'Administration

- **Participer** aux séances du Conseil d'Administration (4 à 5 fois par ans)
 - **Porter** la voix du tissu associatif local et des habitants les plus fragiles
 - **Contribuer** à l'élaboration et au suivi des orientations sociales de la commune
 - **Être nommé(e)** par arrêté du Maire d'Autrans-Méaudre en Vercors
-

Dépôt de candidature

Les associations souhaitant désigner un(e) représentant(e) sont invitées à adresser leur candidature à Mme le Maire, accompagnée des informations suivantes : nom, prénom, qualité et coordonnées du/de la représentant(e) par courrier ou par mail.

Contact : Juline Pytel

Téléphone : 04 76 95 51 84

Courriel : ccas@utrans-meaudre.fr

Adresse postale : CCAS d'Autrans-Méaudre en Vercors, place Locmaria, 38112Autrans-Méaudre en Vercors